Image not found or type unknown

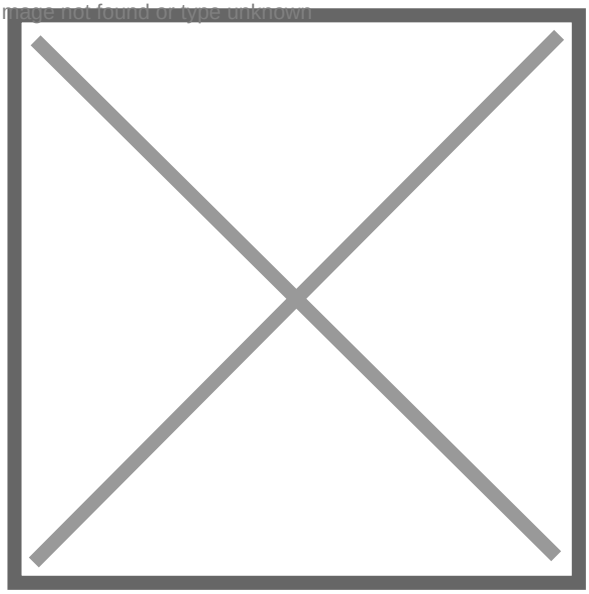

Convocation tapage nocturne

Par **qom**, le **08/02/2018** à **18:27**

Bonjour,

Voila il y a 5-6 mois des policiers sont venus chez moi pour cause de tapage nocturne, ils ont d'entrée été très agressif en me disant même que j'étais sous l'emprise de cocaine dû à mon nez rouge, javais le nez rouge parce que je fais régulièrement des crises d'allergies, là c'était le cas.
Donc j'ai très mal pris le fait qu'ils me disent que j'étais sous l'emprise de stupéfiant alors que je ne touche à rien du tout si ce n'est de l'alcool.

J'ai donc moi aussi était agressif (bêtement) mais sans insulter les agents de polices. Ils ont clairement fait du zèle (dès lors leur arrivée) et ils ont fait un rapport.

J'ai donc reçu une convocation pour ce litige, je me suis rendu à la convocation (j'imagine que je vais prendre une lourde amende pour tapage nocturne), mais surprise j'avais eu le policier la veille pour lui demander où se trouvait le commissariat et aujourd'hui, on me dit qu'il est absent.

Il faut savoir que j'ai une entreprise et que j'ai dû annuler un client pour me rendre à la convocation.

Je voulais savoir si quelque chose était possible pour faire annuler la procédure ? Si nous ne nous rendons pas à une convocation, nous sommes susceptibles de se faire poursuivre juridiquement, mais qu'en est-il pour l'inverse ?

Mertci et cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés